



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Direction

Périgueux, le 05 septembre 2022

Le Directeur Départemental des Territoires

à

**SOS forêt Dordogne**

OBJET : votre courrier du 18 août – réglementation des coupes de bois

Madame,

Vous avez appelé mon attention sur les conséquences des incendies et des épisodes de grêle qui ont frappé la région cet été. Vous faites part de vos inquiétudes concernant les coupes forestières qui seront réalisées sur les territoires affectés et notamment le risque d'excès dans leur mise en œuvre par les opérateurs forestiers. Vous faites aussi référence à un article de Sud-Ouest qui laisse penser que les autorisations de coupes pourraient être régularisées a posteriori.

Je vous informe que mon service n'a annoncé aucune procédure dérogatoire à la réglementation en vigueur. Ainsi, les coupes doivent être réalisées dans le respect du code forestier, et notamment l'article L.312-5 pour les coupes réalisées dans des propriétés sous Plan Simple de Gestion et l'article L.312-10 pour les coupes réalisées dans les propriétés soumises au régime d'autorisation administrative. Cette information a été appelée aux professionnels dès les premiers jours suivant les événements.

Avec le Centre National de la Propriété Forestière, la DDT est attentive au respect de cette réglementation, qui prévoit bien le cas des événements fortuits, accidents, maladies ou sinistres. Il s'agit dans ce cadre, par le dispositif des coupes d'urgence, de prévenir les risques inhérents aux peuplements endommagés qui peuvent notamment menacer la sécurité des personnes et contribuer à la propagation des incendies et les ravageurs.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires

Le Directeur Départemental des Territoires

**Emmanuel DIDON**

Emmanuel DIDON

Adresse postale : Les services de l'Etat en Dordogne - Cité administrative  
24024 Périgueux cedex

Adresse physique : 2, rue Paul Louis Courier - 24016 PERIGUEUX  
Tél : 05 53 02 24 24 – [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)